



Désaccord avec propriétaire

Par **flo0240**, le **31/08/2016** à **18:52**

Bonjour, j'ai envoyé un recommandé à la propriétaire de ma fille pour son préavis de départ de l'appartement qu'elle occupait. La fin du préavis était au 8 septembre 2016, la propriétaire nous a demandé de libérer l'appartement le 23 août car elle avait selon ses dires trouvé un nouveau locataire. Nous avons effectué le déménagement, le ménage et l'état des lieux ainsi que la restitution des clés le 23 août. Depuis, nous n'avons plus de clés, la propriétaire n'a finalement pas de locataire avant le 9 septembre 2016. Nous avons appris qu'elle faisait des travaux de conformité dans le dit appartement en vue de le vendre. Elle nous a rendu le chèque de caution le 31 août en retirant des charges abusives et le loyer jusqu'au 8 septembre. Nous ne pouvons donc pas profiter de l'appartement, vu que nous n'avons plus les clés. Merci d'avance pour vos réponses. flo

Par **cocotte1003**, le **31/08/2016** à **19:04**

Bonjour, avez-vous un accord écrit du bailleur permettant d'arrêter le préavis au 23 ? Si ce n'est pas le cas, le fait de rendre les clés ne stoppe pas le préavis, donc le versement du loyer et des charges. Qu'appellez-vous charges abusives ? Cordialement

Par **Lag0**, le **31/08/2016** à **20:32**

Bonjour,
[citation] nous ne pouvons donc pas profiter de l'appartement, vu que nous n'avons plus les clés [citation]

Vous ne posez pas vraiment de question...

Si vous voulez savoir si c'est normal, la réponse est oui ! Vous avez décidé de rendre les clés, il est donc normal que vous n'ayez plus accès au logement. Cependant, comme tout locataire, vous êtes tenu au paiement du loyer et des charges jusqu'au terme du préavis, même si vous avez rendu les clés en avance, sauf en cas de relocation du logement.